

COMMUNE DE RENAUCOURT

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de monsieur le maire de RENAUCOURT en date du 12 février 2024, une enquête publique préalable à la révision du zonage d'assainissement se déroulera durant 31 jours du vendredi 08 mars 2024 à 9 h 00 au lundi 08 avril 2024 à 12 h00

Mme CASTELLAN, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- En version papier, à la mairie de Renaucourt, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00) accompagné d'un registre d'enquête publique
- En version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5149>.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Renaucourt ou les adresser :

- Par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à la Mairie de Renaucourt (70120)
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5149>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5149@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5149@registre-dematerialise.fr)

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur en mairie de RENAUCORUT les jours et heures suivantes :

-vendredi 08 mars 2024 de 9 h 00 à 11 h 00

-samedi 16 mars 2024 de 9 h 00 à 11 h00

- lundi 08 avril 2024 de 10 h 00 à 12 h 00

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an à la mairie de Renaucourt.

Le maire

Alain NICOT

